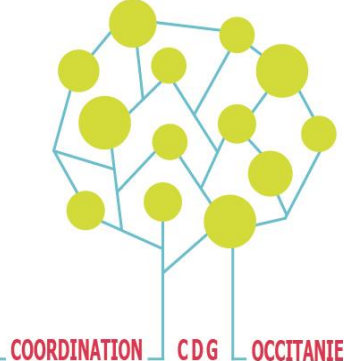




AVIS D'OUVERTURE

EXAMEN PROFESSIONNEL

D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE

Pour 2026, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère en partenariat avec les centres de gestion de la région Occitanie, organise l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement de grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe.

CDG organisateur	Lieu des épreuves
Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère	Mende et ses alentours

CONDITIONS D'INSCRIPTION	
Conditions d'accès	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade d'animateur et au moins 3 années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de catégorie B ou de même niveau. A titre dérogatoire, en application du décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade des catégories B, pourront être admis à concourir, les fonctionnaires ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon du grade d'animateur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le 31 décembre 2027.
Période de retrait des dossiers d'inscription	Du mardi 10 mars 2026 au mercredi 15 avril 2026 <i>auprès du CDG de la Lozère</i>
Date limite de dépôt de dossier	Jusqu'au 23 avril 2026
Date de l'épreuve d'admissibilité	Jeudi 17 septembre 2026